

2.2 Échantillonnage des déchets

Des analyses en laboratoire d'échantillons d'hydrocarbures peuvent être nécessaires pour :

- ↪ identifier la « partie responsable » dans le cadre de poursuites judiciaires ;
- ↪ comparer l'hydrocarbure déversé avec une potentielle source de pollution ;
- ↪ caractériser l'hydrocarbure déversé lorsque la source de déversement est inconnue;
- ↪ caractériser le mélange de déchets pollués collectés durant les opérations de nettoyage pour identifier l'option de traitement adéquate.

Se référer à l'Édition 1998 du « Manuel sur la pollution par les hydrocarbures - Section 6, OMI – Lignes directrices pour l'échantillonnage et l'identification de déversement d'hydrocarbures » (Référence 1578 E), pour de plus amples détails, des instructions illustrées et des recommandations sur les méthodes d'échantillonnage (équipements, sécurité, procédures d'échantillonnage pour différents types de mélanges, identification d'échantillons, etc.).

Dans une procédure judiciaire, certaines règles doivent être strictement suivies pour s'assurer que l'échantillon peut être utilisé comme preuve. Dans le cas de la gestion des déchets, lorsque l'échantillonnage est réalisé à des fins de caractérisation (empreintes digitales), les orientations et procédures générales suivantes sont utiles pour l'échantillonnage de tout type de matériaux pollués par les hydrocarbures.

Proposition de contenu pour cette sous-section

→ **Recommandations portant sur l'échantillonnage de déchets pollués issus de déversement d'hydrocarbures et capacités d'analyse.**

Recommandations pour le développement de cette sous-section

Voir le **Questionnaire**, Section 6, Question 6-2

 **Voir FT n°2** "Analyse des déchets issus de déversement d'hydrocarbures pour leur traitement", p.41.

Une fiche technique ainsi qu'une liste des contacts officiels et des laboratoires approuvés ayant la capacité suffisante pour mener les analyses peuvent être incluses dans le PGDPH.



Échantillonnage de déchets dans un récipient en verre pour analyse (Source : ITOPF)